

### Conditions de vente particulières :

- Le logement et ses annexes seront vendus dans leur état actuel.
- Le terrain sur lequel l'immeuble est construit sera cédé via droit d'emphytéose jusqu'au 11 juillet 2107. La redevance annuelle à supporter par l'acquéreur est de 49,58 € par an (N.I. 100 des prix à la consommation en 1948).
- L'acquéreur s'engage à habiter lui-même, et ce pendant une durée d'au moins 20 années, le logement faisant l'objet du présent compromis. Il ne peut le vendre ou le louer pendant ce délai sans une autorisation écrite et préalable du Fonds.
- Le logement vendu ne peut être utilisé qu'à des fins d'habitation. L'acquéreur ne peut en aucun cas affecter le logement à des fins industrielles, artisanales ou commerciales.
- Les voies d'accès aux garages, le jardin et les plantations, les façades, la toiture et les gouttières sont des parties communes à l'usage exclusif des copropriétaires.
- L'immeuble sera grevé et bénéficiera de servitudes réciproques auxquelles les copropriétaires présents et futurs se soumettent. Il s'agit notamment de servitudes relatives aux lignes et aux conduites d'alimentation en eau et en électricité, aux câbles, à la canalisation, au drainage et à tout aménagement de nature analogue. Le logement vendu est rattaché à un système collectif de chauffage. Il est interdit à l'acquéreur d'installer dans son immeuble un système de chauffage différent.
- Dans l'intérêt de l'harmonie de l'ensemble immobilier, l'acquéreur devra maintenir son logement en bon état d'entretien et ne pas en modifier l'aspect extérieur.
- Au cas où, avec l'accord préalable du Fonds, il serait procédé par l'acquéreur à la revente de son logement dans la période des premières 20 années, le Fonds bénéficierait d'un droit de préemption. Le prix que le Fonds aura à verser sera égal au prix que l'acquéreur a payé au Fonds, déduction faite de la moins-value normale résultant de l'usure de l'immeuble.

Il est vivement conseillé de consulter les actes de servitudes et de base, ainsi que les règlements de copropriété mis à disposition auprès de l'Etude de Maître Alex WEBER (Tél : 50 72 99).